

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

ANNONCES LEGALES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

d'une emprise de 465m² du domaine public communal, lieudit « La Rouvière »

En application des dispositions de la délibération MA-DEL-2017-047 en date du 22 juin 2017, une enquête publique est ouverte du mercredi 8 novembre 2017 au vendredi 24 novembre 2017 inclus sur le projet de délaçement d'une emprise de 465m² du domaine public communal, lieudit « La Rouvière » en vue d'un échange de terrain avec le Groupement Foncier Agricole du Domaine de la Rouvière.

Monsieur Henri GUEPRA (fonctionnaire territorial, retraité) assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Un dossier sera disponible à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie (Pôle de Vies - Place du Travail - BP2 - 30650 Rochefort du Gard, avant les adresses au registre.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie salle de réunion DSTU le mercredi 8 novembre 2017 de 8h30 à 12h00 et le vendredi 24 novembre 2017 de 13h30 à 16h30.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Saint-Gilles (30800)

Enquête publique unique relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Soils valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi qu'au projet de Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif de Saint-Gilles

Par arrêté municipal n° 2017-10-750 en date du 16 octobre 2017, le maire de Saint-Gilles a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gilles arrêté par délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2017,
- le Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif de Saint-Gilles approuvé par délibération du Conseil Communal de Nîmes Métropole du 10 septembre 2017.

Cette enquête publique se déroulera en mairie pendant 32 jours consécutifs, du 7 novembre au 6 décembre 2017 inclus.

Mme Anne-Rose Florenchle, magistrat à la retraite, désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra en mairie de Saint-Gilles, les observations du public les : 7 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures, 15 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures et 6 décembre 2017, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces des deux dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi inclus, de 9 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30. Les versions numériques des dossiers de Plan Local d'Urbanisme et du Zonage d'Assainissement sont consultables à l'adresse suivante : www.saint-gilles.fr.

Chacun pourra prendre connaissance des deux dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit, à la mairie de Saint-Gilles, ou par voie électronique à l'adresse suivante contact@ville-saint-gilles.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « Service Urbanisme - Observations PLU pour le commissaire-enquêteur »). Un poste informatique sera mis à disposition en mairie pendant la durée de l'enquête publique afin de consulter les dossiers.

Les observations du public sont consultables et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire de 30 jours, le commissaire-enquêteur remettra à M. le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture du Gard aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur le site internet officiel de la commune à l'adresse suivante : www.saint-gilles.fr.

Après de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par midilibre-legales.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Domazan

Modification n° 1 du PLU

Par arrêté n° 2017-561 en date du 26 septembre 2017, le maire de DOMAZAN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DOMAZAN.

L'enquête publique se déroulera du 17 octobre au 17 novembre 2017, soit 32 jours consécutifs.

Au terme de l'enquête, lorsque le commissaire-enquêteur aura rendu son rapport, le Conseil Municipal de DOMAZAN devra délibérer pour approuver la modification du PLU.

Madame Claude GOTTIS a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de DOMAZAN pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 17 octobre au 17 novembre 2017 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de DOMAZAN. Le dossier sera aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public de la mairie durant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi 9 h - 12 h, 14 h - 16 h 30, vendredi 9 h - 12 h, samedi 9 h - 11 h 45) et sur le site de la commune http://www.domazan.fr. Une adresse internet dédiée permettra de recueillir les observations et propositions du public : enquete.publique@domazan.fr, l'ensemble de ces observations et propositions recueillies à cette adresse internet seront annexées au registre et seront consultables sur le site internet : http://www.domazan.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La commissaire-enquêteur recevra à la mairie le :

- 18 octobre 2017, de 15 heures à 17 heures ;
- 4 novembre 2017, de 9 heures à 11 heures ;
- 17 novembre 2017, de 10 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire de la commune de DOMAZAN représentera l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées concernant le dossier objet de l'enquête publique.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les informations environnementales concernant la modification du PLU. Il est consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie de DOMAZAN.

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Des réceptions du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontre, dans la huitaine, Monsieur le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. À compter de la clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de DOMAZAN le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Un mois après la fin de l'enquête publique, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie de DOMAZAN et sur le site de la commune, pendant une durée d'un an.

Le présent avis sera affiché à la Mairie de DOMAZAN et aux entrées de la commune.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer

Commune de Bouillargues

Projet : La demande d'autorisation concerne l'augmentation des volumes prélevés dans la ressource à partir du Puits des Canaux sur la commune de Bouillargues.

Pétitionnaire : Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, 3 rue du Colisée - 30 947 NÎMES Cedex 09, tél : 04 66 02 55 55

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux fins des demandeurs) peut être demandée à Mme Florence LAINÉ, Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, 3 rue du Colisée - 30 947 NÎMES Cedex 09, tél : 04 66 02 55 71, eau@nimes-metropole.fr

Une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L161-1 et suivants du code de l'environnement sur la commune de Bouillargues est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 2017 aux dates suivantes : du 06 novembre 2017 au 07 décembre 2017 inclus, pendant 32 jours.

Le dossier complet d'enquête comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la procédure loi sur l'eau notamment l'étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et le registre d'enquête sont déposés pendant 32 jours consécutifs, du 06 novembre 2017 au 07 décembre 2017 inclus, en mairie de Bouillargues afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Patrick VOLANTE, (Ingénieur pluridisciplinaire certifié en environnement), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : Mairie de Bouillargues (Mairie, Parc Municipal, 30250 Bouillargues, tél : 04 66 20 10 88, heures d'ouverture : du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00), www.nimes-metropole.fr

La commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

- Dates des permanences : lundi 6 novembre 2017 et jeudi 7 décembre 2017 ;
- Heures des permanences : de 10 heures à 12 heures ;
- Lieu des permanences : Hôtel de ville de Bouillargues.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Bouillargues, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : captagn.bouillargues@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Bouillargues, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 86, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. Le dossier susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus.

AVIS DE MODIFICATION

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Parution lundi, mercredi, vendredi

Rédigez votre petite annonce

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Grid for writing an advertisement.

Choisissez votre formule

(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques auto : publication lundi + mercredi +vendredi

PA sans photo

Formule trio • simple

- 18 € (Aveyron)
26,50 € (L. R.)
29 € (toutes éditions)

Éditions

- Toutes éditions
Languedoc-Roussillon
Aveyron

Formule trio • 2 semaines

- 29,50€ (Aveyron)
36,50 € (L.R.)
39 € (toutes éditions)

Ligne supplémentaire

- 3 € (Aveyron)
5 € (L.R.)
7,50 € (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines

- 41,50 € (Aveyron)
44 € (L.R.)
46,50 € (toutes éditions)

1ère date de parution : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2016

QR code and text: +10€ Votre PA avec photo En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

Par courrier

Remplissez ce bon de commande et envoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :

MidiMedia Publicité - 2, boulevard des Pyrénées, CS 20001, 66007 Perpignan Cexex

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Par téléphone

IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES

04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI

04 3000 9000

